

# COMMUNAUTE URBAINE DE BORDEAUX

## ----- EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE COMMUNAUTE -----

Séance du 24 juin 2011  
(convocation du 14 juin 2011)

Aujourd'hui Vendredi Vingt-Quatre Juin Deux Mil Onze à 09 Heures 30 le Conseil de la Communauté Urbaine de BORDEAUX s'est réuni, dans la salle de ses séances sous la présidence de Monsieur Vincent FELTESSE, Président de la Communauté Urbaine de BORDEAUX.

### **ETAIENT PRESENTS :**

M. FELTESSE Vincent, M. JUPPE Alain, M. DAVID Alain, M. CAZABONNE Alain, M. BENOIT Jean-Jacques, M. BOBET Patrick, Mme BOST Christine, M. BRON Jean-Charles, Mme CARTRON Françoise, M. CHAUSSET Gérard, Mme CURVALE Laure, M. DUCHENE Michel, M. DUPRAT Christophe, M. FAVROUL Jean-Pierre, Mme FAYET Véronique, M. FLORIAN Nicolas, M. FREYGEFOND Ludovic, M. GAUTE Jean-Michel, M. GAÜZERE Jean-Marc, M. GUICHARD Max, M. HERITIE Michel, Mme ISTE Michèle, M. LABARDIN Michel, M. LABISTE Bernard, M. LAMAISSON Serge, Mme LIRE Marie-Françoise, M. OLIVIER Michel, M. PIERRE Maurice, M. PUJOL Patrick, M. ROSSIGNOL Clément, M. SAINTE-MARIE Michel, Mme DE FRANCOIS Béatrice, M. SOUBIRAN Claude, M. TOUZEAU Jean, M. TURON Jean-Pierre, Mme LACUEY Conchita, M. MAURRAS Franck, M. SOUBABERE Pierre, Mme TERRAZA Brigitte, M. AMBRY Stéphane, M. ANZIANI Alain, M. ASSERAY Bruno, Mme BALLOT Chantal, M. BAUDRY Claude, Mme BONNEFOY Christine, M. BONNIN Jean-Jacques, M. BOUSQUET Ludovic, Mme BREZILLON Anne, M. CHARRIER Alain, Mme CHAVIGNER Michèle, Mme COLLET Brigitte, M. DANJON Frédéric, M. DAVID Jean-Louis, M. DAVID Yohan, Mme DELATTRE Nathalie, M. DELAUX Stéphan, Mlle DELTIMPLE Nathalie, Mme DESSERTINE Laurence, Mme DIEZ Martine, M. DOUGADOS Daniel, M. DUART Patrick, M. DUBOS Gérard, M. DUCASSOU Dominique, M. DUPOUY Alain, Mme EWANS Marie-Christine, Mme FAORO Michèle, M. FEUGAS Jean-Claude, Mme FOURCADE Paulette, M. GALAN Jean-Claude, M. GARNIER Jean-Paul, M. GUICHEBAROU Jean-Claude, M. GUICHOUX Jacques, M. GUILLEMOTEAU Patrick, M. GUYOMARC'H Jean-Pierre, Mme HAYE Isabelle, M. HURMIC Pierre, M. JOANDET Franck, M. JOUBERT Jacques, M. JUNCA Bernard, M. LAGOFUN Gérard, Mme LAURENT Wanda, M. LOTHAIER Pierre, M. MANGON Jacques, M. MAURIN Vincent, Mme MELLIER Claude, M. MOGA Alain, M. MOULINIER Maxime, Mme NOEL Marie-Claude, M. PAILLART Vincent, Mme PARCELIER Muriel, M. PENEL Gilles, Mme PIAZZA Arielle, M. POIGNONEC Michel, M. QUANCARD Denis, M. QUERON Robert, M. REIFFERS Josy, M. RESPAUD Jacques, M. ROBERT Fabien, M. ROUYEYRE Matthieu, Mme SAINT-ORICE Nicole, M. SIBE Maxime, M. SOLARI Joël, Mme TOUTON Elisabeth, M. TRIJOLET Thierry, Mme WALRYCK Anne.

### **EXCUSES AYANT DONNE PROCURATION :**

M. DAVID Alain à M. TOUZEAU Jean à partir de 11h20  
M. CAZABONNE Didier à M. CAZABONNE Alain  
M. FAVROUL Jean-Pierre à M. DUPRAT Christophe jusqu'à 10h25  
M. GELLE Thierry à Mme. BONNEFOY Christine  
M. LAMAISSON Serge à Mme BALLOT Chantal jusqu'à 10h05  
M. ROSSIGNOL Clément à M. JOANDET Franck à partir de 12h30  
M. BRUGERE Nicolas à M. BRON Jean-Charles  
Mme CAZALET Anne-Marie à Mme. BREZILLON Anne  
M. CAZENAVE Charles à Mme. COLLET Brigitte  
Mlle COUTANCEAU Emilie à Mme. BOST Christine  
M. COUTURIER Jean-Louis à Mme. LACUEY Conchita  
Mme DELTIMPLE Nathalie à M. MOULINIER Maxime à partir de 11h

M. EGRON Jean-François à M. DAVID Alain jusqu'à 11h20 et à Mme FAORO Michèle à partir de 11h20  
Mlle EL KHADIR Samira à M. BENOIT Jean-Jacques  
M. GUILLEMOTEAU Patrick à M. DUBOS Gérard jusqu'à 11h  
M. MERCIER Michel à M. GUICHOUX Jacques  
M. MILLET Thierry à M. GUYOMARC'H Jean-Pierre  
M. PAILLART Vincent à M. AMBRY Stéphane jusqu'à 10h25  
Mme PARCELIER Muriel à Mme TOUTON Elisabeth jusqu'à 11h  
M. PEREZ Jean-Michel à Mme. DIEZ Martine  
M. RAYNAL Franck à M. SOUBIRAN Claude  
M. RAYNAUD Jacques à M. RESPAUD Jacques  
M. SENE Malick à M. SOUBABERE Pierre  
Mme WALRYCK Anne à Mme DESSERTINE Laurence jusqu'à 10h

**LA SEANCE EST OUVERTE**

**Bordeaux - Maison de l'Initiative et de l'Entrepreneuriat - Portage du projet  
couveuse d'entreprises à l'essai Anabase - Avenant N°1 à la convention -  
Décision - Autorisation**

Monsieur MAURRAS présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs

Par délibération n° 2009/0416 du 26 juin 2009, et par la convention du 28 septembre 2009, le Conseil de Communauté a décidé d'attribuer une subvention de 5 000 € à la Maison de l'Initiative et de l'Entrepreneuriat pour le portage de la couveuse d'entreprises à l'essai Anabase, sur un montant subventionnable de 61 555 € TTC.

Or, dans le cadre du budget prévisionnel, le projet de création de la couveuse devait débuter en janvier 2009, mais le démarrage de l'action couveuse d'entreprises ANABASE a été décalé dans le temps et s'est effectivement réalisé en septembre 2009.

Ce décalage est lié à une période de préfiguration plus complexe que prévue, à la nécessité d'un montage clair sur les modalités de fonctionnement et d'une protection juridique et financière. En effet, la couveuse hébergeant la comptabilité des « couvés », une structure adhoc doit être créée.

Par ailleurs, bien que la réalisation du projet de la couveuse d'entreprise ait été décalée dans le temps, la consommation des crédits s'est effectuée au fur et à mesure de l'état d'avancement du projet, sur le 1<sup>er</sup> semestre 2010.

En effet, l'association a transmis le compte rendu analytique extra-comptable 2009, le budget consommé a été de 30 145,12 €, ce qui correspond bien au prévisionnel sur une moitié d'année réellement consacrée à la couveuse.

Aussi, afin de ne pas pénaliser l'association MIE du fait de ce décalage temporel, il est proposé de procéder à un avenant afin de pouvoir verser le solde de la subvention 2009 d'un montant de 1 000 €.

L'avenant n° 1 à la convention du 28 septembre 2009 entérine cette procédure.

Ceci étant exposé, il vous est demandé, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir, si tel est votre avis, adopter les termes de la délibération suivante :

**Le Conseil de Communauté,**

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Entendu le rapport de présentation,

**Considérant** le solde d'un montant de 1000 € correspondant à la somme restant à verser de la subvention attribuée en 2009 à la M.I.E.

**DECIDE**

**Article 1** : le montant du solde de la subvention 2009 à verser en faveur de la MIE pour la réalisation d'une couveuse d'entreprise ANABASE, est maintenu à 1 000 € TTC, conformément aux termes de l'avenant n° 1 ci-annexé. La dépenses ser a imputée sur le budget principal de l'exercice en cours, au chapitre 65, article 6574, fonction 901, CRB BD00

**Article 2** : Monsieur le Président est autorisé à signer l'avenant n°1 ci-annexé qui précise les conditions de versement du solde dans la convention du 28 septembre 2009.

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité.  
Fait et délibéré au siège de la Communauté Urbaine le 24 juin 2011,

Pour expédition conforme,  
par délégation,  
le Vice -Président,

REÇU EN PRÉFECTURE LE  
21 JUILLET 2011

PUBLIÉ LE : 21 JUILLET 2011

M. FRANCK MAURRAS